**DIOCÈSE DE MATADI**

*L'Administrateur Apostolique*
*sede vacante et ad nutum Sanctae Sedis*

N/Réf. : DM/AA/111/2021

ORDINATIONS DIACONALE ET PRESBYTERALE ET PRISE D'HABIT

*« Seigneur, toi qui connais les cœurs de tous, désigne lequel tu as choisi » (Ac 1, 23)*

A toute la communauté diocésaine de Matadi,
grâce et paix en Jésus, le Christ Notre Seigneur

Après avoir lu les rapports, entendu les personnes avisées et après avoir prié, nous avons décidé en toute liberté de conscience devant Dieu d'accepter aux ordres, conformément au canon 1029, les candidats suivants :

1. Pour le presbytérat, les diacres :

- Alexandre MASUNDA KIBETI
- Germain NSUNGANI VAKU
- Thomas NANGA N'KAYI

2. Pour le diaconat, les séminaristes :

- Patrick DIMBENZI MAKUBIKA
- Persévérant NZUZI NSANGA

3. Sont admis à la prise de soutane, les séminaristes suivants :

- Pistis LUNZITISA
- Jean-Bosco LUZOLO MABA
- Jean-Messe MATONDO KUA NZAMBI
- Joseph NSIMBA KAVUNGU
- Jean-Pierre PHOBA KHELE
- Herman THAMBA PHANZU

4. Date et lieu d'ordination et de prise d'habit

Le dimanche 17 octobre 2021 à 8h30 en l'église Notre-Dame de Fatima à Matadi par Son Excellence Monseigneur Jean-Crispin KIMBENI KI KANDA, Evêque auxiliaire de Kinshasa.

Evêché de Matadi Av. Mgr Lubaki N° 1, Ville Haute
B.P. 29 Matadi / Kongo Central RD Congo E-mail : *matadiecclesia@gmail.com*
Site Web : www.diocesedematadi.net

5. Publication des bans

Dans toutes les paroisses, pro-paroisses et chapelles admises au public, les bans pour les candidats au presbytérat et au diaconat seront rendus publics, les dimanches : **26 septembre, 3 octobre et 10 octobre 2021**, selon le document qui sera donné.

6. Retraite spirituelle

Conformément au canon 1039, portant Obligation aux exercices spirituels avant l'ordination, tous les candidats au diaconat et au presbytérat sont tenus à suivre la retraite spirituelle prévue **du 11 au 16 octobre 2021** à la **Paroisse Marie Immaculée de Kionzo**. Elle sera animée par **l'abbé Albert MAKUBAMA MAMBU**.

Les **Séminaristes** admis à la prise de soutane suivront leur retraite annuelle au Grand Séminaire de Mayidi aux dates qui seront communiquées par le Recteur du Grand Séminaire.

7. Documents requis avant l'ordination

Aucun candidat au diaconat ou au presbytérat ne recevra le sacrement d'Ordre sans au préalable :

- Avoir adressé une **demande écrite et signée de sa propre main** à l'Administrateur Apostolique, dans laquelle il atteste qu'il recevra l'Ordre sacré spontanément et librement et qu'il se consacrera pour toujours au ministère ecclésiastique, demandant en même temps d'être admis à recevoir l'Ordre, conformément au canon 1036.

- Avoir reçu les **lettres dimissoriales** conformément aux canons : 1018 §1, 2°. 1020. 1023.

Matadi, le 1er septembre 2021.

André Giraud PINDI MWANZA MAYALA
Administrateur Apostolique de Matadi

ADMINISTRATEUR APOSTOLIQUE DIOCESE DE MATADI Giraud PINDI MWANZA MAYALA

Evêché de Matadi Av. Mgr Lubaki N° 1, Ville Haute
B.P. 29 Matadi / Kongo Central RD Congo E-mail : *matadiecclesia@gmail.com*
Site Web : www.diocesedematadi.net